



VIOLENCE VOLONTAIRE DE MON EX 15 MOIS APRES

Par **aurore1**, le **23/05/2010** à **14:44**

J'AI FREQUENTE PENDANT 4 ANS UN HOMME QUI ETAIT ALCOLIQUE ET QUI DE DROGUAIT. PLUSIEURS FOIS IL M A PORTE DES COUPS DE POING SUR LA TETE ET ARRACHE LES CHEUVEUX. EN 2006 J AI DEPOSE UNE MAIN COURANTE AVEC 1 JOUR D ITT. EN 12/2008 IL M A POUSSE ET J AI EU UN TASSEMENT DE VERTEBRE AVEC FRACTURE D 12 DU DOS. J AI ATTENDU 15 MOIS POUR PORTER PAR PEUR ET PAR AMOUR.

QUE VA T IL SE PASSER ?

IL A UN CASIER JUDICIAIRE POUR VIOLENCE ET ALCOLEMIE

IL M A TOUJOURS MENACE QUE SI JE PORTAIS PLAINTE IL ME FERAIT DU MAL.

J ATTENDS UNE REPONSE ET VOTRE AIDE

Par **Claralea**, le **01/06/2011** à **23:59**

Et vous etes toujours ensemble ? Vous venez de porter plainte 15 mois après les violences ?

Par **Domil**, le **02/06/2011** à **04:11**

Comment pouvez-vous avoir eu 1 jour d'ITT avec une simple main courante ? Vous ne confondez pas l'ITT avec l'arrêt maladie ?

Par **aurore1**, le **02/06/2011** à **18:38**

bonjour

depuis le temps il s'en es passé j'ai eu 15 jours d'itt reconnu par l'uml bien sur j'ai déposé plainte 15 mois après. Il a été auditionne et nous avons eu une confrontation. Il a déclaré à la police qu'il payerais mes dommages mais maheureusement 1 semaine après il est mort. C'est le fond de garantie des victimes qui va intervenir mais cela fait 6 MOIS j'attends.

Merci de votre réponse

Par **Claralea**, le **02/06/2011** à **18:49**

Alors là ! Je ne sais pas comment votre message est remonté à la surface puisque je ne reponds qu'aux questions du jour (?)

Effectivement, il s'en est passé des choses entre temps, ce monsieur est décédé et vous attendez une indemnisation. C'est toujours assez long effectivement.

Désolée d'avoir deterré de mauvais souvenir mais je ne m'explique pas comment j'ai pu répondre à un message si ancien, surement une mauvaise manip.

Bon courage pour la suite

Par **aurore1**, le **02/06/2011** à **19:11**

re bonsoir,

effectivement moi aussi je n'ai pas compris votre réponse sur des faits aussi loin.

Enfin merci de votre réponse quand même et bonne fin de soirée.

Je vais attendre je n'ai pas le choix pour mon indemnisation

encore bonne fin de soirée